

**"221 SAINT JULIEN"**

Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1.000,00  
€, ayant son siège social à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 87, rue Galliéni, identifiée au  
SIREN sous le numéro 953 167 442 et immatriculée au Registre du Commerce et des  
Sociétés de NANTERRE

(La « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 5 JUIN 2025**

Le 5 juin 2025, l'Associé unique de la Société a pris les décisions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Associé unique : La société **ASTRA HOLDING** société par actions simplifiée au capital de 8000 € dont le siège social est situé 87, rue Galliéni à Boulogne Billancourt 92100, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 537 894 578 R.C.S NANTERRE.

**M. Haïssam DIB** (le « **Président** »), président de la Société 221 SAINT JULIEN et représentant de l'Associé unique en tant que Président de ASTRA HOLDING qui possède la totalité des *actions* (**SASU**) composant le capital social.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés à l'Associé unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

**Après avoir pris connaissance des documents suivants :**

- Le texte des résolutions proposées,
- Le projet des statuts modifiés

**L'Associé unique prend les décisions suivantes :**

**PREMIERE DECISION**

L'Associé unique décide de modifier l'objet social de la société, en complétant l'objet social initial avec le texte suivant :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- *L'activité de promotion immobilière*
- *L'étude et la réalisation de toutes opérations d'aménagement, d'équipements et de lotissement de tous terrains à bâtir en vue de la construction de tous immeubles ou ensembles immobiliers notamment à usage principal de logements et d'hébergement, bureaux, commerces, retraits, activités, locaux d'industrie, entrepôts, hôtels, locaux logistiques, unités de production, et de parkings, résidences de services gérées, écoles et locaux d'enseignement, locaux d'artisans. ;*
- *La réalisation ou l'étude de toutes opérations immobilières ou de rénovation de bâtiments au point de vue technique, commercial et financier. La division de ces immeubles ou de ces ensembles immobiliers et, notamment, de terrains ou/de droits de construire.*
- *L'acquisition, la vente, l'administration, l'exploitation, la gestion et la location de tous biens immobiliers,*
- *La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation des immeubles ou droits sociaux par tous moyens et notamment par bail et location,*
- *La mise en valeur de ces biens immobiliers par toutes édifications, améliorations et tous travaux,*
- *La vente et revente de tous biens immobiliers ou mobiliers,*
- *L'acquisition, la vente par tous moyens et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières,*
- *Et généralement, faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières, ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement et l'extension des affaires sociales.*

*La société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet.*

## **DEUXIEME DECISION**

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social des statuts comme suit :

« Article 2– Objet »

- *L'activité de promotion immobilière*
- *L'étude et la réalisation de toutes opérations d'aménagement, d'équipements et de lotissement de tous terrains à bâtir en vue de la construction de tous immeubles ou ensembles immobiliers notamment à usage principal de logements et d'hébergement, bureaux, commerces, retraits, activités, locaux d'industrie, entrepôts, hôtels, locaux logistiques, unités de*

*production, et de parkings, résidences de services gérées, écoles et locaux d'enseignement, locaux d'artisans. ;*

- *La réalisation ou l'étude de toutes opérations immobilières ou de rénovation de bâtiments au point de vue technique, commercial et financier. La division de ces immeubles ou de ces ensembles immobiliers et, notamment, de terrains ou/de droits de construire.*

»

Le reste de l'article demeure inchangé.

### **TROISIEME DECISION**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé unique et le Président de la société 221 SAINT JULIEN, et consigné dans le registre général des assemblées générales de la Société.

A Boulogne-Billancourt,

Le 5 juin 2025

En double exemplaire



---

**La société ASTRA HOLDING**

Monsieur Haïssam DIB



---

**La société 221 SAINT JULIEN**

Monsieur Haïssam DIB